

N° : DP 20/185

DECISION DU PRESIDENT

**MARCHE 82RL18 TRAVAUX DE MISE AUX NORMES
D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES
DE TROIS ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
DE LA METROPOLE TPM : VELODROME D'HYERES,
SALINS D'HYERES ET VALLON DU SOLEIL A LA CRAU
LOT 6 : CLOISONS FAUX PLAFONDS
AVENANT N° 2**

Le Président de la Métropole

VU le décret n°2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'article 20 de l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19, qui dispose que les projets d'avenants aux conventions de délégation de service public et aux marchés publics entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % sont dispensés, respectivement, de l'avis préalable de la commission mentionnée à l'article L. 1411-5 du même code et de celui de la commission d'appel d'offres,

VU l'article 139-5 du décret relatif aux marchés publics, et l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché public de travaux peut être modifié lorsque les modifications ne sont pas substantielles,

VU l'article 139-6 du décret relatif aux marchés publics, et l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché public de travaux peut être modifié sans vérification de la substantialité des modifications apportées si leur montant n'excède pas 15%,

VU le marché n°82RL18 relatif aux travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées de trois établissements recevant du public de la Métropole TPM : Vélodrome d'Hyères, Salins d'Hyères et Vallon du soleil à La Crau, Lot 6 Cloisons Faux plafonds, notifié le 26 décembre 2018 à la société Technique du Bâtiment de Provence, pour un montant de 38 233.30 € HT,

VU l'avenant n°1 notifié le 2 juillet 2019 et augmentant le prix du marché initial de 2 128,49 € HT soit 5.57% du montant initial,

CONSIDERANT qu'au Vallon du Soleil, malgré la faible hauteur sous plafond disponible dans les douches des vestiaires, il a été décidé d'installer un faux-plafond afin de ne pas rendre les réseaux accessibles pour des raisons de sécurité et afin d'éviter le vandalisme et que, pour les mêmes raisons, il est demandé que toutes les gaines de ventilation et canalisation d'alimentation en eau soient encastrées,

CONSIDERANT qu'au Vélodrome, en cours d'exécution des travaux, lors de la dépose du revêtement en faïence par le lot gros œuvre dans les vestiaires et sanitaires S6, les cloisons prévues d'être conservées en carroblic et placo sont apparues instables pour les futurs aménagements,

CONSIDERANT qu'il est proposé de déposer entièrement ces cloisons (par le lot gros œuvre) et de les reconstruire en carreaux plâtre,

CONSIDERANT que le montant total des travaux pour l'avenant n°2 est en moins-value de 3 647.60 € H.T, et en plus-value de 5 879.22 € H.T, soit au total une plus-value de 2 231.62 € HT,

CONSIDERANT que le montant du marché est porté de 40 361,79 € HT (avec l'avenant 1) à 42 593,41 € HT,

CONSIDERANT que cela représente au total une augmentation de 11.40% du montant initial,

CONSIDERANT que la passation de cet avenant est dispensée de l'avis préalable de la CAO,

DECIDE

ARTICLE 1

DE SIGNER l'avenant n°2 au marché 82RL18 avec l'entreprise Technique du Bâtiment de Provence d'un montant de 2 231.62 € HT ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits sont inscrits aux Opération 52227 et 52248.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **16 JUN 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre





MARCHE N° 82RL18

Travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées de trois établissements recevant du public de la métropole TPM : Vélodrome d'Hyères, Salins d'Hyères et Vallon du soleil à La Crau

Lot 6 : Cloisons faux plafonds

AVENANT N° 2

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

Collectivité	Métropole Toulon Provence Méditerranée, représentée par Monsieur Hubert FALCO - Président en exercice, dûment habilité par décision du Conseil Communautaire n° 14/04/5 du 14 avril 2014, portant délégations au Président au Bureau.
Direction :	Direction Générale des Services Techniques, Territoires et Proximité
Titulaire du marché :	TECHNIQUE DU BATIMENT DE PROVENCE, représenté par Philippe CASSONE, Gérant
Numéro du marché :	82RL18- 18381
Date de notification :	26 Décembre 2018
Objet du marché :	Travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées de trois établissements recevant du public de la métropole TPM : Vélodrome d'Hyères, Salins d'Hyères et Vallon du soleil à La Crau Lot 6 : Cloisons Faux plafonds
Montant initial du marché :	38 233.30 €HT (prix global et forfaitaire)
Avenant 1	+2 128.49€HT
Imputation budgétaire :	Opération 52227 et 52248
Nature de l'acte modifiant le marché :	Adaptation techniques mineures

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Hubert FALCO, Président, agissant au nom et pour le compte de la Métropole de Toulon Provence Méditerranée,

Et

D'une part,

La Société TECHNIQUE DU BATIMENT DE PROVENCE, représenté par Philippe CASSONE,

D'autre part,

IL A ETE ENTENDU ET CONVENU CE QUI SUIT :

B - OBJET DE L'AVENANT

Article 1 Objet de l'avenant

1- Concernant le Vélodrome

En cours d'exécution des travaux, lors de la dépose du revêtement en faïence par le lot gros œuvre dans les vestiaires et sanitaires S6, les cloisons prévues d'être conservées en carroblic et placo sont apparues instables pour les futurs aménagements. Il est proposé de déposer entièrement ces cloisons (par le lot gros œuvre) et de les reconstruire en carreaux plâtre. Afin de simplifier les travaux, il est décidé de remplacer le doublage Promat qui permettait d'assurer le coupe-feu, par une cloison directement en carroplatre, conformément au devis n°T11.01.8963 annexé.

2- Concernant le Vallon du Soleil

Malgré la faible hauteur sous plafond disponible dans les douches des vestiaires, il a été décidé d'installer un faux-plafond afin de ne pas rendre les réseaux accessibles pour des raisons de sécurité et afin d'éviter le vandalisme. Pour les mêmes raisons de sécurité et afin de limiter le vandalisme, il est demandé que toutes les gaines de ventilation et canalisation d'alimentation en eau soient encastrées.

Il est donc demandé la mise en place d'un faux plafond en fermacell adapté à ce type de lieu humide, et pour les coffrages, du BA13h hydro, et du fermacell dans les douches, conformément au devis n°T10.02.8959 annexé.

Ces travaux sont nécessaires à l'achèvement de l'ouvrage et ne modifient pas l'économie générale du contrat.

Article 2 Montant de l'avenant :

Le montant de l'avenant se décompose comme suit, conformément aux devis annexés :

- Vélodrome : est supprimée la prestation n°2.1 Doublage CF 1h en Proma soit **une moins-value de 3 647.60€HT** ; sont ajoutées les prestations Cloisons caroplâtre cf 1h et cloisons hydro 50mm soit **une plus-value de 3 297.12€HT**
- Vallon du Soleil : est ajoutée la prestation coffrage en BA13 hydro, soit **une augmentation de 1 800€HT** et la prestation faux plafond, au même prix unitaire que celle réalisée pour le Vélodrome, soit un prix unitaire de 59.25€HT/m², pour 13.20m², **soit une augmentation de 782.10€HT**

Soit une plus-value globale de 5 879.22 € H.T et une moins-value de 3 647.60€HT,

Soit, au total, **une plus-value de 2 231.62€HT.**

L'ensemble des modifications faisant l'objet du présent avenant porte le montant global du marché de 40 361,79 €HT (avec l'avenant 1) à **42 593,41 €HT.**

Article 3 Autres incidences (délai)

Le délai d'exécution est prolongé jusqu'à la fin de réalisation des travaux.

Article 4 Divers

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

C - SIGNATURES

Fait à Toulon , le **12 Mai 2020**

Pour l'entreprise

T.B.P



Pour Toulon Provence Méditerranée

Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général des Services
Valérie PAECHT



SC PACA

1 Voie Ariane
ZI Athelia 1
13600 LA CIOTAT

Tél : 0950773807 - Fax : - email : c.troin.paca@souchon.pro



D E V I S	METROPOLE TPM Hôtel de la Métropole - 107 Boulevard Henri Fabre CS 30536 83041 TOULON Cedex 09
LA CIOTAT, le 21/10/2019	
Référence : 20190029	
Objet du devis	
Devis n°01 - Elargissement porte zone sanitaires à 1m33 dans mur déjà construit en SIPOREX - site du Vélodrome HYERES	

Réf.	Désignation	Quantité	Un	Prix unit.	Montant H.T.
	<u>Reprise ouverture pour mise en place porte tiercée 1m33 au lieu de 0,93</u>				
	Découpe mur Siporex construit et démolition du linteau	1,00	U	283,52	283,52
	Elargissement de l'ouverture avec création d'un raidisseur et linteau pour ouverture 1m33	1,00	U	567,04	567,04
	Demande utilisateurs du Vélodrome pour passage par la porte avec des vélos				
	Sous-total Reprise ouverture pour mise en place porte tiercée 1m33 au lieu de 0,93			850,56	850,56

SARL SC PACA

1 Voie Ariane
ZI Athelia 1

13600 LA CIOTAT

Tél : 09.51.01.52.66

Siret : 831 014 556 00022

TVA intracommunautaire : FR 44 831 011 556

Total H.T.	850,56
T.V.A. 1 : 20,00 %	170,11
Total T.T.C.	1 020,67
Net à payer (Euros)	1 020,67

Escompte de 0 % pour paiement anticipé.

Taux de pénalité de retard : 0 %.

Référence	Récapitulatif	Prix U.	Quantité	Montant H.T.
1	Reprise ouverture pour mise en place porte tiercée 1m33 au lieu de 0.93	850,56	1,00	850,56

**SC PACA**1 Voie Ariane
ZI Athelia 1
13600 LA CIOTAT

Tél : 0950773807 - Fax : - email : c.troin.paca@souchon.pro

**D E V I S**

LA CIOTAT, le 22/10/2019

Référence : 20190057

Objet du devis

METROPOLE TPMHôtel de la Métropole - 107 Boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 TOULON Cedex 09

Devis n°02 - Démolitions complémentaires de cloisons briques et placostyl douches - site du Vélodrome HYERES

Réf.	Désignation	Quantité	Un	Prix unit.	Montant H.T.
	<u>Dépose / Démolition</u>				
2.1.3	Déposes et évacuation de cloisons complémentaires vues sur site Vélodrome dans les douches de l'aile Est - cloisons existantes non conservables cis dépose faux plafond de la circulation	1,00	Ens	1 284,08	1 284,08
2.1.4	Moins value pour non déposes et évacuation de revêtements de murs, faïence sur les cloisons complémentaires démolies	-20,00	M2	20,72	-414,40
	Demande Maîtrise d'Oeuvre et Maîtrise d'Ouvrage car cloisons prévues d'être conservées en placostyl non stables par rapport au futur aménagement				
	Sous-total Dépose / Démolition			869,68	869,68

SARL SC PACA1 Voie Ariane
ZI Athelia 1
13600 LA CIOTAT
Tél : 09 51 01 52 66
Siret : 831 011 556 00022
TVA Intracommunautaire : FR 44 831 011 556

Total H.T.	869,68
T.V.A. 1 : 20,00 %	173,94
Total T.T.C.	1 043,62
Net à payer (Euros)	1 043,62

Escompte de 0 % pour paiement anticipé.

Taux de pénalité de retard : 0 %.

Référence	Récapitulatif	Prix U.	Quantité	Montant H.T.
1	Dépose / Démolition	869,68	1.00	869,68



SC PACA

1 Voie Ariane
ZI Athelia 1
13600 LA CIOTAT

Tél : 0950773807 - Fax : - email : c.troin.paca@souchon.pro



D E V I S	METROPOLE TPM Hôtel de la Métropole - 107 Boulevard Henri Fabre CS 30536 83041 TOULON Cedex 09
LA CIOTAT, le 22/10/2019	
Référence : 20190184	
Objet du devis	
Devis travaux AdAP PMR - site Les Sâlines HYERES - essai de contrôle sur micropieu suite demande géotechnicien	

Réf.	Désignation	Quantité	Un	Prix unit.	Montant H.T.
	<u>Essai de contrôle sur micropieu</u>				
	Essai de contrôle sur le micropieu le plus chargé	1,00	U	1 500,00	1 500,00
	Demande du géotechnicien GEOLITHE suite avis sur micropieux après réalisation (pas de demande faite dans les rapports G4 et G5), pas de demande au CCTP				
	Sous-total Essai de contrôle sur micropieu			1 500,00	1 500,00

SARL SC PACA
1 Voie Ariane
ZI Athelia 1

13600 LA CIOTAT
Tél : 09.51.01.52.66
Siret : 831 011 556 00022
TVA intracommunautaire : FR 44 831 011 556

Total H.T.	1 500,00
T.V.A. 1 : 20,00 %	300,00
Total T.T.C.	1 800,00
Net à payer (Euros)	1 800,00

Escompte de 0 % pour paiement anticipé.

Taux de pénalité de retard : 0 %.

Référence	Récapitulatif	Prix U.	Quantité	Montant H.T.
1	Essai de contrôle sur micropieu	1 500,00	1,00	1 500,00



SC PACA

1 Voie Ariane
ZI Athelia 1
13600 LA CIOTAT

Tél : 0950773807 - Fax : - email : c.troin.paca@souchon.pro



DEVIS

LA CIOTAT, le 22/10/2019

Référence : 20190062

Objet du devis

METROPOLE TPM

Hôtel de la Métropole - 107 Boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 TOULON Cedex 09

Devis pour pose de jauges Saugniac pour suivi de fissures sur Pool House - site VALLON DU SOLEIL à LA CRAU

Réf.	Désignation	Quantité	Un	Prix unit.	Montant H.T.
	<u>Pose de jauges pour suivi des fissures</u>				
	Pose de jauges Saugniac pour suivi des fissures sur les façades et 1 à l'intérieur du bâtiment sur le Pool House du VALLON DU SOLEIL, compris la fourniture et pose de jauges, fourniture d'un plan d'implantation des jauges et relevé initial.	7,00	U	126,12	882,84
	Demande Maître d'Ouvrage pour suivi des fissures du Pool House au Vallon du Soleil, bâtiment au dessus des sanitaires et vestiaires				
	Sous-total Pose de jauges pour suivi des fissures			882,84	882,84

SARL SC PACA

1 Voie Ariane
ZI Athelia 1
13600 LA CIOTAT
Tél : 09.50.77.3807
Siret : 831 011 556 00022
TVA intracommunautaire : FR 44 831 011 556

Total H.T.	882,84
T.V.A. 1 : 20,00 %	176,57
Total T.T.C.	1 059,41
Net à payer (Euros)	1 059,41

Escompte de 0 % pour paiement anticipé.

Taux de pénalité de retard : 0 %.

Référence	Récapitulatif	Prix U.	Quantité	Montant H.T.
1	Pose de jauges pour suivi des fissures	882,84	1,00	882,84